



Communiqué

Contact : Nathalie Gerbal
e-mail : n.gerbal@lectra.com
Tél : +33 (0)1 53 64 42 37 - Fax : +33 (0)1 53 64 43 40

Un tribunal arbitral international alloue à Lectra une indemnisation globale de €21,9 millions dans sa procédure à l'encontre d'Induyco

Paris, le 28 octobre 2009. Le Secrétariat de la Cour Internationale d'Arbitrage a signifié aujourd'hui à Lectra et à Induyco la décision rendue dans la procédure d'arbitrage que Lectra a initiée en juin 2005 à l'encontre d'Induyco, le précédent actionnaire d'Investronica Sistemas, dans le cadre des règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

L'indemnisation globale de €21,9 millions comprend :

€15,1 millions à titre de dommages-intérêts (plus intérêts depuis le 30 juin 2005 et courant jusqu'au paiement)

€6,8 millions au titre des frais de procédure (plus intérêts depuis la décision jusqu'au paiement).

La procédure arbitrale est relative à l'acquisition en 2004 par Lectra d'Investronica Sistemas

Aux termes du contrat d'acquisition signé le 2 avril 2004, les parties sont convenues que les différends découlant de, ou liés à, cette acquisition seraient définitivement tranchés par voie d'arbitrage international.

Induyco avait fourni à Lectra des garanties bancaires à première demande d'un montant total de €17,2 millions.

Impact de la décision arbitrale sur le

de 1 500 collaborateurs dans le monde, Lectra est leader mondial des logiciels, des équipements de CFAO

et des services associés dédiés aux entreprises fortement utilisatrices de tissus, de cuir et de tissus industriels. Lectra s'adresse à un ensemble de grands marchés mondiaux tels que la mode (habillement, accessoires, chaussure), l'automobile (sièges et intérieurs de véhicules, airbags), l'ameublement, ainsi qu'une grande variété d'autres industries (l'aéronautique, l'industrie nautique, les éoliennes,...).

Lectra (code ISIN FR0000065484) est cotée sur Euronext Paris (compartiment C).

Pour plus d'informations sur Lectra : lectra.com